



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

PREPARATION BUDGETAIRE EXERCICE 2025



Communauté de communes Sèvre & Loire

Siège intercommunal • Espace Sèvre • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet
Tél. 02 51 71 92 12 • www.cc-sevreloire.fr • contact@cc-sevreloire.fr

Sommaire

1	Contexte.....	4
2	Présentation du territoire.....	5
3	Animation globale de la politique développement durable de la CCSL	6
3.1	Approbation du PCAET.....	6
3.2	Animation d'une démarche d'éco-exemplarité interne.....	6
3.3	Engagement dans le dispositif Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)	7
4	Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	8
4.1	Réalisation d'animations pour promouvoir l'espace habitat et énergie.....	8
4.2	Améliorer et optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité.....	8
5	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables.....	9
5.1	Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives.....	9
5.1.1	Développement des itinéraires cyclables	9
5.1.2	Service de location de vélos à assistance électrique	9
5.1.3	Subventionnement de l'achat de vélos à assistance électrique	9
5.2	Développer la mobilité partagée	10
5.2.1	Promotion de l'offre de transport à la demande régionale	10
5.2.2	Organisation des services de transports collectifs	10
5.2.3	Réalisation d'un Plan de Déplacement d'Administration.....	10
5.2.4	Promotion et développement du covoiturage	10
6	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	11
6.1	Finalisation de l'étude de renaturation.....	11
6.2	Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales	11
6.3	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement du territoire	12
6.3.1	Mise en application du zéro artificialisation nette (ZAN)	12
6.3.2	Intégration des enjeux transition écologique dans l'élaboration du PLUI.....	13
7	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique.....	14
7.1	Elaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT)	14
7.1.1	Délibération d'un PAT en avril 2024.....	14
7.1.2	Faciliter la transformation des friches agricoles en nouvelles zones de production agricole	15
7.1.3	Accompagner et favoriser la transmission des entreprises artisanales.....	16
7.1.4	Création d'un guide numérique des producteurs locaux en vente directe	17
7.2	Développer une commande publique durable	18
7.3	Elaboration d'un plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	19
7.4	Etude d'un projet de réseau réemploi	19
7.5	Inciter au compostage des déchets alimentaires.....	20
7.5.1	Incitation au compostage individuel	20
7.5.2	Mise en place de points tri biodéchets dans les bourgs.....	20
7.6	Réaliser des animations scolaires sur les thématiques de la transition écologique	20
8	Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales.....	21

1 Contexte

Dans son dernier rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) rappelle que les émissions de Gaz à Effet de Serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent, entraînant une élévation de la température de la surface du globe par rapport à la période pré-industrielle. Quels que soient les scénarii d'émissions, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5°C dès le début des années 2030.

Encore une fois, le GIEC alerte sur l'accélération des changements climatiques. Le défi reste de réduire rapidement et fortement les émissions pour créer un monde plus sûr, plus durable et renforcer sa résilience à travers des stratégies d'atténuation et d'adaptation.

La Communauté de communes Sèvre & Loire (CCSL) souhaite prendre sa part dans la lutte contre les changements climatiques et agir face à cette urgence écologique et énergétique, en inscrivant le territoire dans des trajectoires climat-air-énergie ambitieuses et réalistes, adaptées au profil socio-économique et à la démographie de son écosystème.

Ainsi la CCSL s'est engagée dès 2020 dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie (PCAET). Approuvé le 17 avril 2024, celui-ci comporte un plan de 47 actions articulés autour de 6 axes structurants qui déclinent de façon opérationnelle les objectifs définis par les trajectoires territoriales en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions en GES, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Rédigé en application du décret de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le rapport du développement durable est obligatoire pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce seuil ayant été franchi par la CCSL en 2024, le présent document est la première version de ce rapport qui doit être réalisé chaque année.

Ce rapport traduit la volonté des élus de la CCSL de respecter le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable fixé par le Ministère de la transition écologique. Il a pour objectifs de mettre au centre des débats, les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des 5 finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Produire et consommer durablement.



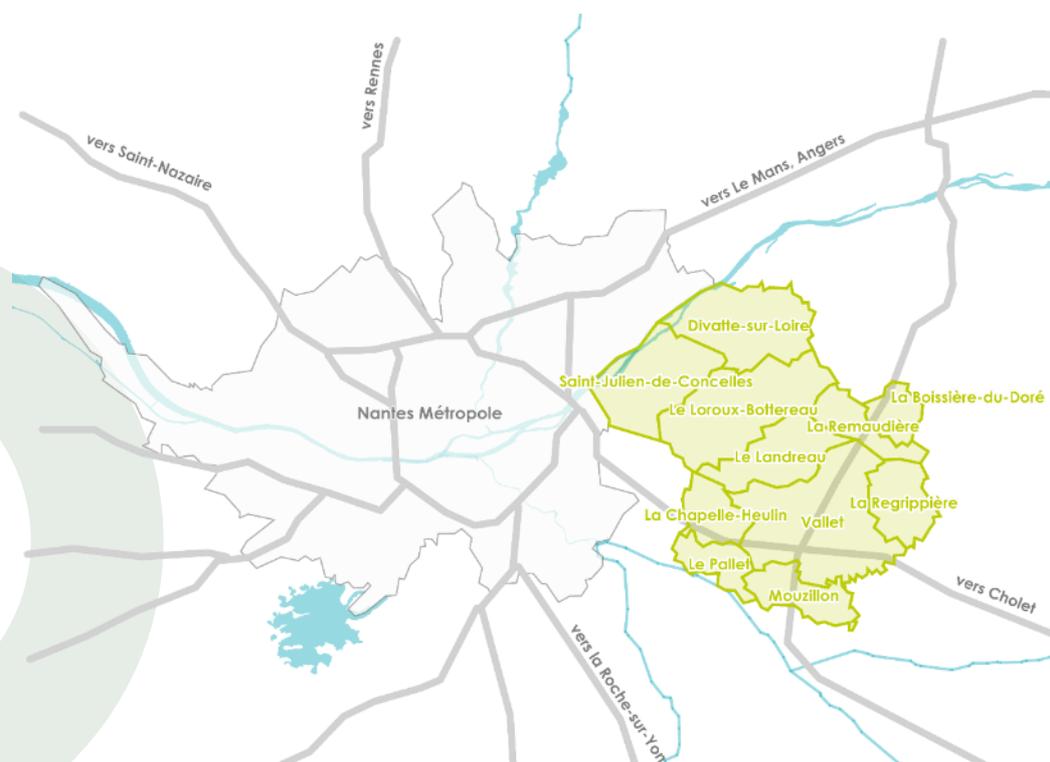
Le présent Rapport de Développement Durable 2024 s'inscrit non seulement dans la continuité du PCAET arrêté mais également dans les autres outils déployés : Projet Alimentaire Territorial, Schéma directeur des énergies renouvelables, plan mobilité. Enfin, la CCSL s'est engagée en 2023 dans la réalisation d'un Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'Agence de la transition écologique (l'ADEME)

Dans un souci de lisibilité, le présent rapport ne reprend que de manière très synthétique les actions réalisées en faveur du développement durable, qui figurent déjà dans les documents précités. Les icônes présentées ci-dessus sur les 5 finalités du développement durable sont inscrites dans la suite du document en parallèle des actions qui sont en adéquation avec ces objectifs réglementaires.

2 Présentation du territoire

La Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL), créée au 1^{er} janvier 2017, née de la fusion de la Communauté de communes Loire Divatte et de la Communauté de communes de Vallet, est située au sud-est de Nantes, dans le Vignoble Nantais.

Elle regroupe 11 communes : Divatte-sur-Loire, Mouzillon, La Boissière-de-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Saint-Julien-de-Concelles, Vallet et plus de 50 000 habitants.



3 Animation globale de la politique développement durable de la CCSL

3.1 Approbation du PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été officiellement validé au conseil communautaire du 17/04/2024.

Le PCAET comprend 6 axes :

- Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes
- Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables
- Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique
- Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique
- Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales
- Faire connaître et faire vivre le PCAET

La CCSL n'a pas attendu l'approbation finale pour engager plusieurs actions.

3.2 Animation d'une démarche d'éco-exemplarité interne

Le service transition écologique a mobilisé une vingtaine d'agents de la CCSL afin d'animer une politique d'éco-exemplarité. Des groupes de travail ont été constitués sur les thématiques suivantes :

- Déchets/entretien des locaux
- Mobilité
- Achats et consommation responsable
- Communication et évènementiel responsable
- Sobriété ressources
- Sobriété numérique

Des propositions d'actions ont été formulées par les groupes de travail et ont été soit mises en place soit font l'objet d'une étude complémentaire.

L'année 2024 a été marquée par l'organisation d'un défi éco-exemplarité proposé à l'ensemble des agents de la collectivité.

12 équipes comprenant 58 agents ont participé. Le défi comprenait des quizz, des défis thématiques avec différents niveaux d'engagement.

10 ateliers ont été organisés : visite d'une usine d'eau potable, atelier 2 tonnes, escape game transition écologique, fabrication de produits d'entretien, atelier cuisine, atelier sobriété numérique, etc. et ont représenté 70 participations.

Le défi a été clôturé par une soirée avec la remise des prix à l'équipe gagnante et par une conférence « Et si c'était mieux demain ».



3.3 Engagement dans le dispositif Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)

La CCSL a conventionné avec l'ADEME un contrat d'objectifs territorial (COT) dans le cadre du dispositif Territoires Engagés en Transition Ecologique (TETE).

Le COT comprend 2 phases.

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet :

- D'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe,
- D'identifier un référent et animateur de la démarche
- De faire l'état des lieux de la performance de sa politique en complétant les deux référentiels de l'ADEME « climat, air, énergie » et « Economie circulaire » et de le valider par un audit
- De déterminer avec l'ADEME des objectifs de progression globale sur les 2 référentiels
- De déterminer des actions à mener en lien avec les objectifs régionaux
- De travailler en transversalité avec les services et les élus pour définir les moyens organisationnels et financiers des actions retenues

La seconde phase permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels Climat/air/énergie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

À ce titre, la CCSL s'engage sur des objectifs principalement basés sur :

- Une progression du score relatif au référentiel Climat/Air/Energie (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentative du progrès de la collectivité sur ces thématiques
- Une progression du score relatif au référentiel Économie circulaire (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentative du progrès de la collectivité en matière de prévention et de valorisation des déchets et d'économie circulaire (qui augmente l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminue l'impact sur l'environnement)
- Une atteinte des objectifs régionaux définis en concertation en fin de phase 1.

En retour, l'ADEME accorde à la CCSL une enveloppe de 375 000 € maximum sur quatre ans permettant de financer des moyens humains, des études et conventions de partenariats pour coordonner l'action sur ces thématiques.

Pour la CCSL, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition écologique et énergétique du territoire, en cohérence avec le Plan climat-air énergie territorial. Elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

La CCSL est accompagnée par le bureau d'études COSTRATEN. Le COT a démarré début janvier 2024 :

- Réalisation d'un état des lieux sur les deux référentiels. Celui-ci sera validé en 2025 par un audit officiel.
- Travail et mobilisation avec l'ensemble des services concernés sur un plan d'action
- Sensibilisation des commissions thématiques

L'ensemble du plan d'action sera proposé pour adoption courant 1^{er} semestre 2025.



4 Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes

4.1 Réalisation d'animations pour promouvoir l'espace habitat et énergie

L'espace habitat et énergie est un service d'accompagnement à la rénovation énergétique proposé aux habitants et au petit tertiaire depuis le 01/01/2021. Afin de promouvoir le service et d'inciter les ménages à effectuer des travaux de rénovations énergétiques, diverses animations ont été réalisées auprès des ménages et des entreprises.



Animations auprès des ménages

- Conférence « Les solutions solaires »
- Conférence « Humidité dans le bâti ancien » - Cible : habitants et entreprises
- Stand « Parlons Réno »
- Visite de site rénové

Animations auprès des entreprises :

- Gestion de l'humidité dans le bâti ancien (Cible : habitants et entreprises)
- Les aides financières à la rénovation énergétique des TPE/PME
- Sobriété numérique et énergétique
- Le confort d'été dans les entreprises
- Atelier éco-gestes numérique et énergie (pour les agents de la CCSL)

4.2 Améliorer et optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité



La CCSL et les 11 communes du territoire ont adhéré en 2021 à un service de conseil en énergie partagée (CEP) en partenariat avec Territoire d'énergie 44. Plusieurs diagnostics énergétiques de bâtiments publics ont été réalisés sur le patrimoine de la CCSL.

Dans le cadre du plan de sobriété, plusieurs mesures ont été apportées également pour diminuer les consommations énergétiques. Aussi, des potentiels de petits réseaux de chaleur (biomasse ou géothermie) ont été identifiés dans ce cadre. Le CEP accompagne les communes dans leurs études de faisabilités et d'octroi de financement.

Concernant la CCSL un système de pilotage des piscines vise à optimiser les consommations d'énergie et les renouvellements des éclairages publics des zones d'activités sont réalisés avec la technologie LED. Par ailleurs une période de coupure nocturne a été mise en place pour l'ensemble des zones.

5 Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables

5.1 Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives

5.1.1 Développement des itinéraires cyclables

Par délibération du 6 décembre 2018, le Conseil Communautaire a adopté le Schéma des Modes Actifs de Sèvre & Loire dont les orientations stratégiques sont les suivantes :

- Créer des rabattements vers les points d'arrêt de transports en commun et les gares par la mise en œuvre de liaisons structurantes utilitaires.
- Créer des liaisons vers les centralités regroupant les générateurs de flux utilitaires et de loisirs : collèges, zones économiques, services publics, piscines, écoles de musique, ...
- Développer des liaisons touristiques notamment entre la Loire à vélo et les sites structurants du territoire.

Le 18 octobre 2023, le Conseil Communautaire a validé une nouvelle stratégie cyclable communautaire, définissant 3 phases d'aménagement entre 2022 et 2030.

En particulier, sur la 1ère phase entre 2022 et 2025 sur le secteur Centre-Nord, :

- 2 itinéraires ont été réalisés entre 2022 et 2024 :
 - o Divatte-sur-Loire – Saint-Julien-de-Concelles
 - o Divatte-sur-Loire – Mauves-sur-Loire (gare)
- 1 itinéraire est en cours de réalisation depuis l'automne 2024 (fin des travaux prévue au 1^{er} semestre 2025) :
 - o Le Landreau – La Chapelle-Heulin – La Haie-Fouassière (gare)
- 1 itinéraire a fait l'objet d'études détaillées en 2024 avec un objectif de début des travaux en 2025 :
 - o Divatte-sur-Loire – Le Loroux-Bottreau

5.1.2 Service de location de vélos à assistance électrique

Un service de location de vélos à assistance électrique, est en place depuis l'automne 2022 avec l'appui du Conseil Départemental de Loire-Atlantique. Le service compte en 2024 135 VAE disponibles à la location après un lancement avec 115 VAE et la mise en œuvre de 20 VAE supplémentaires à compter de l'automne 2023.

En 2024, 223 contrats de location, d'une durée de 1 mois, 3 mois ou 6 mois ont été établis (sans compter les contrats de location établis en 2023 dont la date de fin de location avait lieu en 2024). C'est autant qu'en 2023.

5.1.3 Subventionnement de l'achat de vélos à assistance électrique

Depuis 2022, le Conseil Communautaire a mis en œuvre une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants de la CCSSL, avec un barème solidaire pour le montant de l'aide, dépendant du Quotient Familial du foyer de la personne ayant fait la demande et d'un pourcentage plafond par rapport au prix d'achat du VAE.

En 2024, 57 dossiers d'aides à l'achat ont reçu un avis favorable pour une enveloppe totale de 7 763,59€ et une aide généralement comprise entre 100 € et 200 € par personne faisant la demande.



5.2 Développer la mobilité partagée

5.2.1 Promotion de l'offre de transport à la demande régionale

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la Région Pays de la Loire a mis en œuvre sur le territoire de la CCSL et de Clisson Sèvre et Maine Agglomération un nouveau service de transport à la demande (TAD), remplaçant le service jusque-là organisé par les deux collectivités sur leur territoire.

Le service a vocation à proposer aux habitants des deux collectivités une alternative de déplacement en réservant un trajet réalisé par un petit véhicule de transport collectif, entre deux points d'arrêt du réseau Aléop du territoire ou vers un point d'arrêt hors du territoire présentant un intérêt particulier (par exemple les gares de Mauves-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire).

La CCSL a participé à la conception de l'offre avec la Région, a partagé la communication de la Région et créé ses propres supports de communication en complément pour promouvoir ce service et assurer la bonne diffusion de l'information (bulletins municipaux, sites Internet, flyers, etc.). Un renfort de la communication sur ce dispositif est à l'étude pour 2025.

5.2.2 Organisation des services de transports collectifs

La CCSL a été associée et a contribué en 2024 au travail de renouvellement des contrats de délégation de service public du réseau de lignes régulières Aléop piloté par la Région Pays de la Loire, en portant la volonté d'un renfort des lignes régulières desservant le territoire au bénéfice notamment des actifs résidant sur le territoire et des actifs venant travailler sur le territoire.

5.2.3 Réalisation d'un Plan de Déplacement d'Administration

La réalisation d'un Plan de Déplacement d'Administration (PDA) de la CCSL a été initiée en 2024 avec la réalisation d'une étude détaillée. La validation de ce PDA, et la mise en œuvre du plan d'actions qui en découle, est prévue pour 2025.

En amont de la validation du PDA, de premières actions de promotions des alternatives à la voiture ont été menées par la collectivité : création de stationnements cyclables, participation et animation du Défi Mobilité organisé par la Région Pays de la Loire, recensement des besoins de déplacements des agents et promotion des alternatives à l'autosolisme.

5.2.4 Promotion et développement du covoiturage

La CCSL adhère depuis 2019 à la plateforme inter-régionale OuestGo pour l'organisation du covoiturage sur son territoire.

En complément, la CCSL souhaite lancer en 2025 une étude du potentiel et de la faisabilité d'une ligne de covoiturage dynamique sur l'axe Clisson – Ancenis (RD763), en commun avec Clisson Sèvre et Maine Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Ancenis et la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté.

6 Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique



6.1 Finalisation de l'étude de renaturation

Une étude de renaturation a été menée sur l'ensemble du territoire par l'AURAN. Cette initiative s'est articulée autour de deux grandes étapes :

- Juillet 2022 - Juin 2023 : Identification cartographique et priorisation des potentiels de renaturation sur le territoire.
- Septembre 2023 - Septembre 2024 : Exploration des solutions pré-opérationnelles de renaturation à l'échelle de six sites démonstrateurs.

Tout au long des différentes réunions, une approche globale a été mise en avant, intégrant plusieurs thématiques, telles que la gestion de l'eau, la biodiversité et la qualité des sols. Cette méthodologie a permis de définir des degrés de renaturation spécifiques à chaque site. A l'issue de l'étude, l'AURAN a remis à chacune des communes engagées un rapport détaillé comprenant :

- Un diagnostic du site ;
- Une proposition d'aménagement sous forme de plan masse, prenant en compte les enjeux identifiés et les usages.



6.2 Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales

Dans le cadre de sa volonté de mieux appréhender les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales, notamment les interactions entre inondations et urbanisation, la CCSL et ses communes ont lancé un ambitieux projet : la réalisation d'un schéma directeur et d'un zonage des eaux pluviales. Le bureau d'études IRH Ingénieur Conseil a été mandaté pour conduire ce projet structurant, qui repose sur trois axes principaux :

- L'inventaire du patrimoine : diagnostic du fonctionnement des ouvrages existants et proposition de solutions de travaux en cas de dysfonctionnement.
- Le zonage pluvial et l'élaboration d'un règlement des eaux pluviales à l'échelle communale.
- La production des dossiers réglementaires, nécessaires à la régulation administrative des réseaux.

Les études ont débuté à l'automne 2023, avec des études de terrain approfondies, des réunions techniques, et des analyses par modélisation numérique. L'année 2024 s'est révélée cruciale dans l'avancement de ce projet :

- Présentation des premiers rapports de diagnostic (phase 1), offrant une vision initiale du territoire et identifiant les principaux dysfonctionnements et opportunités d'amélioration.
- Des réunions spécifiques ont été organisées commune par commune pour identifier les zones prioritaires, et restituer les résultats préliminaires, notamment les dysfonctionnements détectés et les propositions de travaux correctifs.

Côté CCSL, bien que la restitution finale globale n'ait pas encore eu lieu, elle est planifiée en parallèle avec l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales. Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable, en anticipant les risques liés aux inondations tout en soutenant une urbanisation maîtrisée et résiliente.

6.3 Intégration de l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement du territoire

6.3.1 Mise en application du zéro artificialisation nette (ZAN)

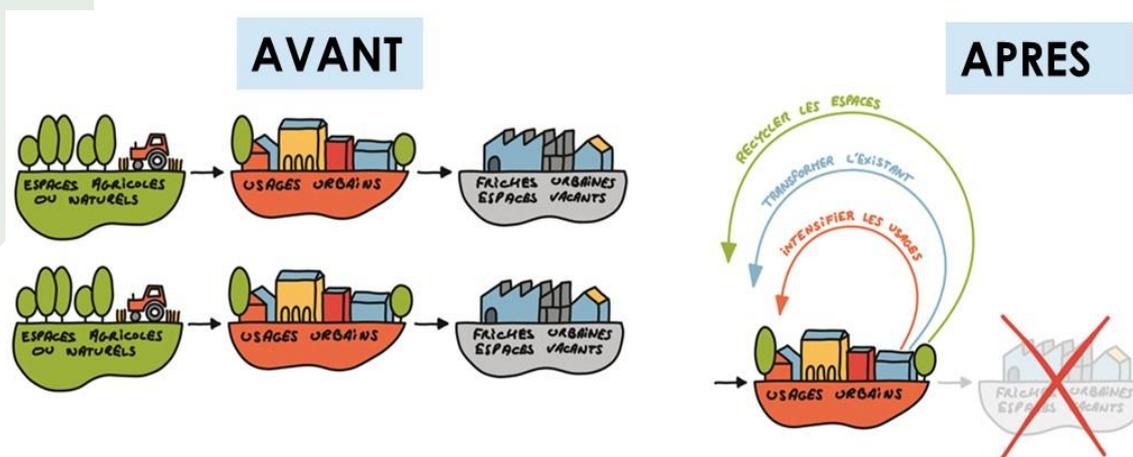
La Loi Climat résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031. Etant en cours d'élaboration de son PLUI, la CCSL a souhaité étudier ce sujet en profondeur et a été lauréate en 2021 d'un appel à manifestation d'intérêt « objectif ZAN ».

L'ambition de l'AMI « Objectif ZAN » est d'accompagner l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement de Territoires « Zéro Artificialisation nette » en participant à la montée en compétences par le retour d'expérience et en impulsant une dynamique territoriale autour de trajectoires ZAN inscrites dans la durée.

Pour cela la CCSL a :

- Effectué un diagnostic de l'artificialisation / la consommation foncière, des potentiels urbanisables en zones urbaine et territorialisé les enjeux d'adaptation : projection îlots de chaleur, inondations, végétalisation, ...
- Fixé des orientations en termes de limitation de la consommation foncière et de renaturation dans le cadre du PADD du PLUI

Cela engendre de repenser la façon d'aménager :



6.3.2 Intégration des enjeux transition écologique dans l'élaboration du PLUI

La CCSL a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en 2020 avec pour objectif de le valider en 2025. Dans ce cadre, au-delà du ZAN, les enjeux en matière de transition écologiques ont été intégrés à la démarche.

Plusieurs concepts ont été étudiés et débattus afin d'être inscrits dans le cadre du PLUI :

- Encadrement des constructions des serres agricoles notamment pour l'installation de GAP (grands abris plastiques) qui devront être accompagnés de plantations de haies bocagères
- Favoriser la nature en ville
- Inscrire plusieurs protections environnementales (zones humides, cours d'eau, espaces boisés classés, haies, arbres remarquables...)

Aussi, 4 OAP thématiques ont été rédigées par des groupes de travail CCSL/communes. Celles-ci seront proposées pour être annexées au PLUI.

- Gisements fonciers : objectif de prolonger le règlement par des principes d'aménagement afin de renforcer la qualité et la cohérence des projets notamment sur les secteurs à urbaniser dont la collectivité n'a pas la maîtrise foncière
- Paysage : objectif d'intégrer une meilleure prise en compte du paysage et une valorisation des trames naturelles du territoire
- Continuités écologiques : poser des recommandations visant le renforcement et la restauration des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité
- Transition énergétique : s'inscrire dans une démarche de résilience territoriale et de transition énergétique à l'égard de tous les projets d'aménagement, de construction, de rénovation

7 Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique

7.1 Elaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT)

7.1.1 Délibération d'un PAT en avril 2024

En lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le souhait d'agir au niveau de l'agriculture et de l'alimentation, la CCSL a répondu en janvier 2021 à un appel à projet national relatif à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT). Un PAT est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les consommateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ainsi qu'à développer une agriculture durable et une alimentation de qualité sur un territoire donné. Une chargée de mission a été recrutée pour cette mission.

Durant le diagnostic réalisé en 2021/2022, de nombreux acteurs ont été rencontrés. Des besoins, des difficultés et des propositions ont été recensés. Aussi, une consultation en ligne du public a été réalisée. Cette phase de rencontre et de concertation a permis d'identifier 12 principaux enjeux et la construction d'un plan d'action en considérant les 6 piliers du PAT.

Ainsi, 25 actions ont été délibérées.

Pilier 1 : Accessibilité sociale

- Accompagner à la sensibilisation des restaurants collectifs pour favoriser les dons de repas non consommés plutôt que les jeter
- Provoquer des échanges d'astuces entre les CCAS
- Etudier la pertinence et la faisabilité de création d'une épicerie solidaire mobile ou fixe au sud du territoire
- Sensibiliser les producteurs et distributeurs au don alimentaire
- Accompagner les artisans à réduire le gaspillage alimentaire

Pilier 2 : Nutrition et santé

- Développer un programme de sensibilisation du champ à l'assiette
- Communication et mise en valeur de l'alimentation saine et durable
- Faciliter l'accès à l'activité physique et sportive
- Mettre en place un Contrat Local de Santé

Pilier 3 : Culture et gastronomie

- Accompagner à la création d'une recette locale spéciale CCSL
- Valoriser la gastronomie locale lors des événements organisés par la CCSL
- Mise en valeur du savoir-faire et de la gastronomie locale via les réseaux de la CCSL

Pilier 4 : Environnement

- Favoriser le développement de la production agroécologique
- Favoriser le développement de l'Agriculture Biologique
- Accompagner les agriculteurs à limiter leurs émissions de gaz à effets de serre

Pilier 5 : Urbanisme et aménagement

- Organiser un événement pour faciliter le maintien des exploitations agricoles du territoire
- Faciliter la transformation des friches agricoles en nouvelles zones de production agricole



Pilier 6 : Economie alimentaire

- Accompagner et favoriser la transmission des entreprises artisanales
- Sensibiliser sur le développement de la régie directe pour la restauration collective
- Accompagner à la rédaction d'appel d'offre, cahier des charges et suivi du prestataire (EGALIM)
- Etudier la pertinence et la faisabilité de création d'une cuisine centrale intercommunale
- Faciliter la logistique pour les producteurs locaux
- Créer un guide des producteurs locaux
- Accompagner la mise en relation transformateurs et restauration collective
- Organiser un évènement de mise en relation des acteurs de l'alimentation

Les communes se sont positionnées individuellement sur la pertinence de chaque action. Cette concertation a permis de classer les actions et de les prioriser.

Ainsi, les actions jugées prioritaires suivantes ont été lancées en 2024 :

- Faciliter la transformation des friches agricoles en nouvelles zones de production agricole
- Accompagner et favoriser la transmission des entreprises artisanales
- Créer un guide des producteurs locaux

7.1.2 Faciliter la transformation des friches agricoles en nouvelles zones de production agricole

En partenariat avec la Chambre d'agriculture, la CCSL a souhaité mettre en œuvre une première phase d'identification des zones « de projets » agricoles sur le territoire afin d'y conduire, dans une seconde phase, des actions à l'égard des propriétaires, des exploitants ou de candidats à l'exploitation des parcelles pour les reconquérir ou les revitaliser.

8 réunions avec les agriculteurs ont été organisées à l'échelle de 9 communes du territoire. Celles-ci se sont déroulées du 6 février au 18 mars 2024.

L'objectif était d'identifier des secteurs à enjeux de revitalisation. Au total, 60 agriculteurs ont participé à ces échanges.

Après avoir réalisé cette première phase d'identification la CCSL a rencontré les communes afin de :

- Confirmer les secteurs à enjeux
- Définir les enjeux et objectifs prioritaires de chaque commune
- Se projeter sur les actions à mettre en œuvre

En parallèle, afin de prévenir le développement de futures friches et accompagner la transmission d'exploitation viticoles, la CCSL a organisé son premier « Viti'Bus de la transmission »

Ce concept proposé par la Chambre d'Agriculture, s'inspire d'une expérience déjà mise en œuvre dans d'autres territoires de Loire-Atlantique (Agri'Bus) et consiste à amener ensemble dans un mini-bus plusieurs porteurs de projets pour visiter des exploitations à transmettre.



Ce viti'bus a eu lieu de vendredi 19 avril 2024. 7 porteurs de projets sont partis à la rencontre de 4 exploitations viticoles en Sèvre & Loire (deux sur la commune de Mouzillon, une sur la commune du Landreau et une à Vallet). Cette journée a permis d'élargir le champ de recherches et d'ouvrir la réflexion sur les projets de ces candidats à l'installation.



Suite à ces actions, La CCSL étudiera les suites à donner concernant 3 principaux enjeux retenus :

- Accompagner les cédants et porteurs de projets (renouvellement annuel du Viti'bus)
- Favoriser une transition agricole (exemple : valorisation des co-produits agricoles, étude de filières bois-énergie...)
- Agir sur le foncier agricole privé (Réorganisation parcellaires, mise en réserve foncière, dispositif de veille foncière...)

7.1.3 Accompagner et favoriser la transmission des entreprises artisanales

Transmettre son entreprise artisanale dans de bonnes conditions nécessite une préparation adéquate souvent négligée par les cédants. Près d'un dirigeant sur deux n'est pas préparé à la transmission de son entreprise avec pour conséquence un taux de reprises d'entreprise nettement insuffisant.

L'objectif de cette action est de maintenir les entreprises alimentaires du territoire en favorisant leur transmission-reprise et ainsi permettre :

- Le maintien des activités alimentaires nécessaires à la population
- La préservation de la diversité des activités économiques qui sont pour la plupart présentes dans le cœur de certains bourgs et qui contribuent à leur dynamisme

Pour cela, La CCSL a contractualisé avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui a alors interrogé 22 entreprises artisanales alimentaires à partir des critères suivants :

- Entreprises actives au 1/01/2023 dans le répertoire de la CMA
- Dirigeants dont l'âge est supérieur à 45 ans auxquels s'ajoutent les dirigeants ayant mentionné leur souhait de transmettre leur entreprise à court ou moyen terme lors de l'étude CMA PAT CCSL de 2022

Parmi cette liste 8 entreprises souhaitent transmettre leur entreprise à des échelles de temps différentes :

- < 2ans : 1
- Entre 2 et 4 ans : 5
- Dans plus de 4 ans : 2

Les activités concernées sont la boulangerie/pâtisserie (3) et la boucherie / charcuterie / traiteur (5) Ces 5 derniers ont sollicité des rendez-vous individuels avec la CMA pour faire le point sur leur situation et être accompagné par la CMA.



7.1.4 Création d'un guide numérique des producteurs locaux en vente directe

Afin d'établir ce guide, le choix s'est porté sur un module numérique disponible sur le site internet de la collectivité. L'intérêt de cette version est de pouvoir mettre à jour régulièrement les informations des producteurs, en ajouter ou en supprimer en fonction des demandes.

Concernant le référencement des producteurs, il concerne dans un premier temps uniquement les exploitants en vente directe. Le listing a été établi sur la base d'un recensement réalisé par la chambre d'agriculture.

Le recrutement d'un stagiaire en avril 2024 à la CCSL a permis d'étoffer ce listing, de réaliser les visites et les prises de photos des producteurs et d'alimenter le module.

Chaque producteur dispose d'une fiche descriptive. Celles-ci sont classées par type de produit et référencé par adresse pour les visualiser sur une cartographie.



Ce premier guide concernant les producteurs alimentaires sera mis en ligne au 1^{er} trimestre 2025. Un second concernant les viticulteurs sera réalisé dans un second temps.

7.2 Développer une commande publique durable

En juin 2023, les élus du bureau communautaire ont validé leur engagement vers une commande publique durable.

Cette formalisation prend la forme d'un « axe développement durable » dans la politique d'achat interne de la CCSL et est basé sur une meilleure définition du besoin dans l'acte d'achat. Il permettra également de faciliter l'intégration de considérations sociales et environnementales dans les marchés publics. Pour cela, un formulaire a été créé pour permettre aux agents d'évaluer les besoins de leur projet, en amont de chaque rédaction de marché.

La CCSL s'engage à faire de l'achat public un levier direct pour favoriser des démarches socialement et écologiquement responsables.

Définir son besoin

La nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme la clef d'un achat fiable et réussi.

Quels moyens ?

- [Compléter l'un des formulaires](#) correspondant à chaque projet (fourniture, travaux, service) et le transmettre au service achats et marchés publics.
- Consulter la benchmark interne pour identifier les tiers et les coûts appliqués pour des achats similaires.

Achats responsables

Cycle de vie vertueux

Produire des biens de façon durable, en veillant à préserver les ressources et la consommation de matières premières, valoriser les déchets, favoriser le réemploi ou le recyclage en fin de vie.

Equilibre économique

Optimiser les coûts grâce à une approche globale et qui intègre au mieux les coûts d'usage (prix d'acquisition, coût de fonctionnement, coût de maintenance, coût de fin de vie)

Dimension sociale intégrée

Anticiper et prendre en compte toutes les considérations sociales applicables et leurs solutions de mise en œuvre en amont de chaque projet.

Une communication interne a été transmise en février 2024.

L'objectif sera désormais d'accompagner les agents à l'utilisation du formulaire de définition éco-responsable du besoin. Les communes sont également sensibilisées à la mise en pratique de cet axe et pourront bénéficier des mêmes outils.

Plus de 80% des marchés lancés en 2024 comprennent désormais une considération environnementale.

7.3 Elaboration d'un plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Un PLPDMA a été construit en 2024 par le service déchets. Celui-ci a été validé par le conseil d'exploitation déchets et le bureau communautaire à l'automne 2024.

Trois gisements prioritaires sont identifiés :

- 10% de réduction du tout-venant : de 45kg/hab/an à 40kg/hab/an
- 20% de réduction des déchets verts : de 109kg/hab/an à 87kg/hab/an
- 15% de réduction des ordures ménagères : de 100 kg/hab/an à 85kg/hab/an

Le PLPDMA prévoit 28 actions sur 7 axes thématique :

- Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportement
- Amplification du tri à la source des biodéchets alimentaires
- Encourager la diversification des pratiques en matière de déchets verts
- Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets
- Encourager la consommation responsable
- Être écoexemplaire dans les services de la collectivité
- Piloter, coordonner, suivre et évaluer le PLPDMA

Une consultation du public sera réalisée en début d'année 2025. Il est prévu de délibérer le PLPDMA en conseil communautaire courant du 1^{er} semestre 2025.

7.4 Etude d'un projet de réseau réemploi

La CCSL mène depuis 2022 une réflexion sur l'implantation d'un réseau réemploi sur le territoire. Celui-ci s'appuierait sur l'actuelle Ecocyclerie de Pat'mouille à Vallet et sur la création d'un second dispositif au nord du territoire.

Pour cela, la CCSL a engagé en juin 2022 une étude de faisabilité confiée au Bureau d'étude CAP3C.

Celle-ci a pour objectifs :

- De réaliser une analyse précise du territoire dans son organisation actuelle (gisements et gestion des déchets, acteurs locaux...)
- D'étudier la pertinence et faisabilité de l'implantation d'un réseau réemploi sur le territoire

La première étape de diagnostic a été finalisée en février 2023. Celui-ci a confirmé que le développement d'un outil au nord du territoire était pertinent.

Il a été décidé d'étudier la possibilité d'aménager une recyclerie dédiée entièrement à la réutilisation, au réemploi et à la réparation, sur le terrain de la déchèterie du Loroux-Bottereau.

Pour étudier sa mise en œuvre, la CCSL a travaillé avec le bureau d'études INDIGGO, qui a proposé des scénarios d'implantation et de réaménagement de la déchèterie.

Il reste désormais à étudier des scénarios de mode de gestion afin de faire des propositions au conseil communautaire en 2025.

7.5 Inciter au compostage des déchets alimentaires

7.5.1 Incitation au compostage individuel

Depuis 2021, la CCSL subventionne l'achat de composteurs individuels à hauteur de 25€ par foyer. 360 subventions ont été accordées dont 151 en 2024.

7.5.2 Mise en place de points tri biodéchets dans les bourgs

Pour les foyers situés en habitat collectif et dans les maisons de bourg, il a été décidé de mettre en place des points tri. Le système retenu consiste en des abris en bois équipés de deux palox pour le dépôt des déchets et d'un palox pour les broyats, avec une collecte prévue toutes les deux à trois semaines.

Lors de la première phase, huit points de tri ont été installés en 2024, répartis à raison de deux par commune dans les quatre principales localités : Vallet, Le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles et Divatte-sur-Loire.

Ces premiers points tri permettent de desservir environ 900 foyers sur les 2 000 estimés dans ces zones.



Le démarrage est positif car les usagers ont bien adhéré à ce nouveau service. Environ 7 tonnes de biodéchets sont collectées mensuellement.

Par contre, le système retenu ne donne pas entièrement satisfaction d'un point de vue technique suite à de nombreux dysfonctionnements.

Ainsi, en 2025, il est prévu d'enlever ces 8 abris bois avec palox pour un remplacement par des abris métalliques avec des bacs roulants sans apport de broyat.

Il est également envisagé de rajouter 13 nouveaux points tri sur le territoire avec pour objectif de tonnage prévisionnel collecté de 120 T/an

7.6 Réaliser des animations scolaires sur les thématiques de la transition écologique

La CCSL a conventionné avec l'association La Cicadelle pour réaliser des animations scolaires sur la prévention et du tri des déchets ainsi que pour l'organisation de visites de la déchèterie du Loroux Bottereau. Une soixantaine d'animations ont été réalisées sur l'année scolaire 2023/2024.



La CCSL a également conventionné avec ECOCO2 sur le programme Watty qui consiste à réaliser des animations scolaires sur diverses thématiques : éclairage, appareils électriques, chauffage/climatisation, énergie, eau, écomobilité, changement climatique. Il s'agit d'un parcours de 3 animations par classes. 27 classes ont bénéficié de ce dispositif sur l'année scolaire 2023/2024.

8 Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales

En 2023, la CCSL a lancé un schéma directeur de production des énergies renouvelables en partenariat avec Territoire d'Energie 44.

Lors de la 1^{ère} phase, la CCSL a accompagné les communes pour la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables, conformément à l'application de la loi APER :

- Organisation de rencontres techniques collectives et individuelles avec les communes.
- Création d'un outil SIG spécifique.
- Organisation de la consultation du public
- Organisation d'un débat communautaire

Les communes se sont positionnées sur les filières suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur toiture
- Solaire photovoltaïque sur ombrières
- Centrales solaires au sol
- Chaleur renouvelable
- Eolien
- Hydroélectricité
- Méthanisation

De nombreux sites potentiels ont ainsi été identifiés.

La phase 2 qui débutera en 2025 aura pour objectifs de valider la faisabilité technico-économique des projets prioritaires lors de la phase 1 et de définir un programme d'actions détaillé par filière renouvelable.

